

DEPARTEMENT  
DU CHER

SEANCE DU 20 octobre 2022

Nombre de Conseillers  
Affiliés au Conseil : 13  
Présents : 09  
Votants : 11**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, William TAILLANDIERDate de la convocation :  
14 octobre 2022**Excusés avec pouvoir :** Mme Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Christelle JOIE, Mme Katia DUSSAPIN pouvoir à M. Jean-Michel CAREL.Date d'affichage :  
14 octobre 2022**Excusé sans pouvoir :** M. Julien JOURDAINE et M. Stéphane PETIT**Secrétaire de séance :** Mme Cathy BATISTE**DELIBERATION N° 2022-48****OBJET :** Devis Syndicat Départemental de l'Énergie du Cher – Extinction partielle de l'éclairage public

Au vu de la délibération du Conseil Municipal de l'extinction partielle de l'éclairage public, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloge *ad hoc* dans les armoires de commande d'éclairage public, Madame le maire a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher pour réaliser un état pour la mise en place de cette mesure.

Il en ressort que l'éclairage public de la commune possède déjà bon nombre d'horloge *ad hoc*. Madame le maire présente au conseil Municipal, le plan de financement prévisionnel du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher pour les adaptations techniques.

Le coût global est évalué à 2 848.31 € H.T. la participation financière qui sera demandé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, calculée sur la base de 50 % du montant HT, en application des modalités adoptées par le Comité Syndical, s'élèverait à 1 424.16 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser ses travaux d'aménagement de l'éclairage public pour la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage public sur notre commune et d'inscrire la somme au budget primitif.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 20 octobre 2022Le secrétaire de séance  
Cathy BATISTELe Maire,  
Marina DUPUY